



L'aromathérapie fait tâche d'huile

L'amphithéâtre est complet ce lundi 24 mars 2014. 260 personnes se sont réunies pour échanger autour de la thématique des huiles essentielles en élevage bovin. L'Adage restitue le travail de 6 années de débroussaillage, depuis 2008.

La durabilité d'abord

Après une introduction de Marie-Edith Macé qui nous invite à mettre de côté la note de l'Anses sur la « nouvelle réglementation » (Cf. encadré) pendant les différentes interventions pour mieux y revenir par la suite, Jean-Paul Renault intervient le premier. Jean-Paul, éleveur à Broons sur Vilaine et utilisateur d'huiles essentielles depuis les débuts à l'Adage retrace l'historique du projet et les motivations des adhérents à l'époque « *Certains antibiotiques commençaient à montrer leur limite, et étaient de plus en plus chers. Comment réduire l'antibiorésistance sur l'élevage voire plus globalement ? Comment diminuer les coûts des intrants vétérinaires ? Comment éviter de traiter en intra mammaire, geste qui peut être vécu comme traumatisant pour la vache et l'éleveur ?* ». L'Adage organise un cycle de 3 jours de formation sur chaque groupe, en faisant appel à Michel Derval, aromatalogue nantais. Afin de faciliter la prise en main de cette nouvelle médecine, il est décidé de se focaliser en premier lieu sur une pathologie, récurrente en élevage laitier, la mammite. Michel Derval établit tout d'abord 2 protocoles, et l'association met à disposition de chaque éleveur un kit d'huiles essentielles pour démarrer.

Les premiers résultats sont encourageants, nous passons au fur et à mesure des formations de 40 à 60 puis près de 80 % de réussite, « à dire d'éleveurs ». La pratique des éleveurs, l'affinement de leur regard, l'introduction d'huiles essentielles anti-inflammatoires, de nouvelles huiles anti-bactériennes, l'arrêt des mélanges sont des facteurs de réussite supplémentaires. En avril 2009 les éleveurs pensent qu'il est possible d'aller plus loin. Avec l'appui de Michel Derval, ils décident de mettre en place une expérimentation en laboratoire. Un comité de pilotage se constitue, mêlé d'experts et d'adhérents. L'Adage réunit donc autour du sujet l'aromatalogue Michel Derval, les vétérinaires Hubert Hiron (GIE Zone Verte) et Loïc Jouët, le chef du service bactériologie de l'ISAE Guillaume Lequeux, ainsi que Jean-Paul Renault et Marie-Edith Macé, adhérents de l'Adage.

Du terrain au laboratoire et vice-versa, ou la recherche collective pas à pas

Une quinzaine d'éleveurs commencent donc les prélèvements sur leurs vaches, les relaient à l'ISAE qui démarre les aromatogrammes. Plusieurs résultats viennent modifier nos pratiques. Guillaume Lequeux présente les résultats des deux premières phases de prélèvement. Nous avons la confirmation que « *l'effet inhibiteur sur la croissance bactérienne le plus marqué provient des huiles décrites comme possédant des propriétés anti-infectieuses et/ou anti-bactériennes* ». Certaines huiles ont donc inhibé tous les germes de mammite rencontrés (HE Trachyspermum ammi, HE Satureja montana, HE Thymus vulgaris à thymol...). Mais ce ne sont pas vraiment ces huiles qui nous intéressent, mais plutôt celles que l'on n'attendait pas « *HE Leptospermum scoparium, HE Litsea citrata on donné de très bons résultats sur les boîtes, avec des moyennes de diamètres respectifs de 18mm et 15mm, alors qu'elles ne sont pas décrites comme anti-infectieuses majeures* ». Ces huiles sont donc à étudier de plus près car elles possèdent d'autres propriétés intéressantes dans la gestion des mammites.

L'introduction de ces huiles dans le traitement des mammites fait augmenter les résultats en élevage. Mais pas seulement. L'approche globale des mammites, c'est-à-dire l'importance de la cause de la maladie, entraîne une meilleure gestion de la santé et moins de récives. En effet, Michel Derval présente son approche « triangle » : « *le germe ne compte pas seul dans la maladie, mais autant que la toxémie et le terrain de l'animal* ». Dans l'approche de la médecine classique, on a tendance à s'intéresser principalement au germe : c'est le cas de l'action des antibiotiques qui n'agissent que sur le germe. Cependant, si on tue le germe, mais que le terrain et la toxémie représentent toujours des conditions favorables au développement du germe, celui-ci finira par revenir. Les HE ont la possibilité d'agir sur le germe, la toxémie et le terrain, ce que ne font pas les antibiotiques.

Lors de la deuxième phase de l'expérimentation, 11 vaches sur 14 présentaient un germe après le traitement (nous n'avons pas mesuré la quantité de germe). Toutefois, seulement 2 présentaient toujours des signes cliniques extérieurs (inflammation, cailles, baisse de lait ou atteinte de l'état général...). Pourtant, un résultat nous a surpris. Parmi les huiles essentielles utilisées pour soigner la mammite, au moins une d'elles se montre anti-bactérienne in vitro sur le germe isolé et envoyé au laboratoire. Dans 10 cas sur 14, ce sont toutes les huiles utilisées pour traiter la pathologie qui étaient actives sur le germe en laboratoire.

On peut émettre l'hypothèse que l'huile n'a pas atteint le germe, et qu'il s'agit de guérisons spontanées. Cependant, les résultats obtenus sont nettement supérieurs au taux observé de guérison spontané. Il convient donc également d'émettre celle de ne pas s'attacher uniquement au germe dans le traitement de la maladie, mais de raisonner plus globalement. « *L'intérêt du triangle c'est qu'on sort du schéma classique « une molécule a une action sur un germe », il faut travailler d'avantage sur les notions de toxémie et terrain »*

Adieu mélanges

C'est au tour d'Hubert Hiron de prendre la parole sur une autre découverte faite grâce aux aromagrammes. « *Au début des travaux, on a travaillé avec des mélanges car ça répondait à une idée basée sur le triangle terrain toxémie germe* ». Nous avons voulu tester l'effet anti-bactérien des mélanges au travers des aromagrammes. Les résultats étaient formels : le mélange d'huiles n'apporte pas forcément de synergie sur le plan anti-infectieux, voire il diminue l'action des huiles unitaires. De plus, « *les mélanges perdent leur activité au cours du temps* », selon les résultats de nos aromagrammes (test d'un mélange de 3 HE sur une souche, répété 5 fois, sur 2 années). « *Grâce à des chromatographies, on a pu observer qu'il y avait des modifications des mélanges moléculaires quand on mélange des huiles : cela change donc les caractéristiques des huiles ! On ne sait pas a priori ce qui se passe quand on mélange des huiles* ».

A partir de ces résultats, nous préférons ne plus utiliser les huiles essentielles en mélange pré confectionné. Mélanger des huiles essentielles pourrait donner naissance à un produit différent. Ce mélange ou produit nouveau peut s'avérer instable. Ceci n'empêche pas d'appliquer plusieurs huiles en même temps, mais à des endroits différents sur la vache.

Et concrètement, ça marche...

Après un échange avec la salle, Marie-Edith et Jean-Paul reprennent la parole pour témoigner de leurs pratiques. « *Les huiles essentielles sont devenues le traitement de première intention* », commence Jean-Paul. Même si beaucoup de choses fonctionnent sur sa ferme, l'éleveur nous rappelle que « *ça marche chez moi, mais cela ne veut pas dire que cela fonctionnera partout, les problématiques qui entraînent les pathologies sur mon élevage ne sont sans doute pas les mêmes ailleurs. Pour ceux qui ne connaissent pas l'utilisation des HE cela peut être déroutant, d'autant plus qu'au bout de 6 ans il nous est toujours aussi difficile d'établir un protocole-type de 3 huiles pour une mammite par exemple. L'observation reste toujours prépondérante* ». Si Jean-Paul utilise maintenant systématiquement HE Rosmarinus officinalis à verbénone pour soutenir le foie de l'animal en cas de mammite, Marie-Edith elle, a une autre huile de prédilection : HE Helichrysum italicum « *dès qu'il y a un traumatisme physique sur l'animal* ». En cas de mamelle inflammée, elle applique HE Eucalyptus citriodora, et HE Leptospermum scoparium s'il y a des cailles. Ces traitements de symptômes ne se substituent pas aux huiles que l'on choisira selon l'étiologie de la mammite. Traitement de première intention qui se révèle finalement très efficace « *en préparant cette intervention et notamment la question des coûts, j'ai recherché sur mes factures vétérinaires de l'année le prix des intramammaires pour soigner les mammites, je n'en n'ai pas trouvé.... Nous n'en n'avons pas acheté cette année et je vous le rappelle, nous avons 90 vaches !* »

Pour terminer les témoignages de terrain, Loïc Jouët nous présente les résultats d'un suivi cellulaire effectué chez des clients utilisant le protocole : HE Litsea citrata (si inflammation), HE Cymbopogon martinii (4 jours) et HE Leptospermum scoparium (4 jours). Sur 74 vaches recensées, 53 étaient en première mammite, 21 en récurrence. « *Les huiles étaient appliquées sur la mamelle, diluées dans une huile végétale pour être délivrées sur ordonnance par le cabinet vétérinaire* ». 3 scores étaient attribués selon la nette amélioration des taux cellulaires (score 3), une amélioration mais insuffisante, supérieure à 200000 (score 2), ou un échec (score 1). Pour les vaches en 1ère mammite, 60% des vaches obtiennent un score 3. Pour les vaches en récurrence les résultats sont bien moins intéressants puisque 61% sont en score 1. « *Cette observation nous encourage à poursuivre la « prescription » de ces huiles essentielles, et à rechercher des protocoles encore plus performants* ». En effet le protocole utilisé n'était pas individualisé en dehors de l'utilisation ou non de HE Litsea citrata. Pourtant sur le terrain aujourd'hui d'autres critères peuvent être pris en compte tel que la bactériologie, l'aspect du lait et des cailles voire le comportement de l'animal.

La prise en compte de ces critères pourra vraisemblablement améliorer les performances. « *Nous devons*

également nous assurer de l'absence d'inhibiteurs dans le lait, même si les doses utilisées restent faibles au regard du poids des animaux traités ». A ce propos, un récent article publié aux 3R démontrait, pour les HE testées par voie orale, que les résidus disparaissent du lait au bout de quelques heures.

Et maintenant ?

Après un nouveau temps d'échange avec la salle, les remerciements aux financeurs (Triballat, Conseil Régional, Conseil Général) et une présentation des publications de l'Adage, Didier Roulleaux conclue qu' « *Il n'y a pas une semaine sans que l'on relate dans les médias ou certains documentaires les inquiétudes face aux antibiorésistances [...] On assiste à un réel intérêt, une curiosité, un engouement à l'usage des huiles essentielles, et il ne faudrait pas que, sous prétexte de législation européenne, les portes ne se referment, et anéantissent ces six années d'expérience.* ». En effet, depuis 2008, nous avons formé, uniquement au sein de l'Adage 137 éleveurs et dispensé 71 journées de formation. Par ailleurs, nous intervenons dans d'autres structures, et d'autres départements : Chambre d'agriculture 35 et 50, Ceta 35, Gab 72, Gab 56, Agrobio 35, Civam AD 49, Civam AD 56, Défis Ruraux 76...

Même si nous avons bien conscience que nos recherches ne revêtent pas un caractère suffisamment « scientifique » car basé sur les dires d'éleveurs pour certains aspects, pas assez d'échantillons pour d'autres ; nous avons largement atteint notre objectif qui était de permettre à des éleveurs de diminuer l'utilisation des antibiotiques sur leur troupeau.

Les nombreux retours sur cet après-midi sont très enthousiastes et nous invitent à poursuivre les recherches. L'Adage a mis au point un nouveau projet qui verra le jour cet été. Nous nous pencherons sur comment trouver une solution pour les leucocytes dans le lait, afin d'améliorer le revenu des producteurs et la qualité du lait pour la filière. Nous souhaitons également approfondir l'utilisation sur d'autres pathologies que les mammites, et créer un indicateur de traitement qui permettra d'évaluer la réduction des antibiotiques dans le temps sur une ferme. A l'image de l'IFT pour Ecophyto, l'Adage propose l'IFTA pour Ecoantibio (Indice de Fréquence de Traitement Antibiotique).

Affaire à suivre donc !

Mathilde Boutin

Point sur la réglementation

Jusqu'en mars 2013

Les produits aroma et phyto sont considérés comme des additifs sensoriels aromatiques alimentaires par l'UE.

En mars 2013

Réévaluation des listes. Pour conserver l'HE dans la liste des additifs sensoriels, il faut montrer en dossier. Tous les additifs où il n'y avait pas de dossier ont été retirés de la liste (environ 280 HE) => de nombreuses substances à base de plantes se retrouvent sans statut réglementaire.

Août 2013

Note de l'Anses « L'usage de produits à base de plantes dans le cadre de médecines alternatives en lieu et place de médicaments chimiques, notamment dans le cadre de la politique de réduction d'usages de certaines catégories de médicaments induisant des résistances tels que les antibiotiques ou les antiparasitaires entraîne de facto **la classification de statut de médicament vétérinaire** pour ces produits [...] L'administration à un animal dans le cadre de thérapies alternatives nécessite le recours soit à des **médicaments vétérinaires disposant d'une autorisation** administrative délivré par l'ANMV (AMM, enregistrement de médicament homéopathique [...]). Elles ne peuvent **en aucun cas être utilisées directement par les détenteurs d'animaux** dans le cadre d'automédication. »

=> Et s'il y a prescription vétérinaire, comme il n'y a pas d'AMM, un délai d'attente forfaitaire est appliqué : 7 jours pour le lait, 28 pour la viande...